

1. Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent sur toutes les prestations fournies par Bieri – jardin de soin.

2. Prestations

Jardin de soin est un professionnel du domaine de l'horticulture, des soins et de la réflexologie plantaire.

Ses prestations visent à promouvoir une santé naturelle, humaine et durable. L'Entreprise fournit ainsi des prestations de soins ou de conseil dans ses domaines de compétences.

Les prestations sont convenues avec le client ou la cliente et leurs détails font l'objet d'une offre écrite ou orale.

3. Prix

Les coûts des prestations sont détaillés dans l'offre et disponible sur le site internet. Jardin de soin n'est pas soumis à la TVA, les prix convenus ne font l'objet d'aucune majoration.

Les mandats récurrents ou de longue durée sont facturés par tranche de 3 mois. Le délai de paiement est convenu à conclusion de la prestation.

Des frais peuvent être appliqués dès le deuxième rappel.

4. Conclusion du contrat

En cas d'offre écrite, l'offre définitive signée par le client ou la cliente fait office de contrat.

Tout complément ou modification peut avoir lieu d'un commun accord et fait l'objet d'une offre supplémentaire ou complémentaire.

5. Annulation

L'annulation d'une prestation peut amener Jardin de soin à facturer les frais suivants :

- plus d'une semaine à l'avance : aucun frais ;
- 24 heures à 1 semaine auparavant : la moitié de la somme convenue est due ;
- moins de 24 heures : l'intégralité de la somme est due .

L'annulation d'un mandat de longue durée entrainera la facturation des heures effectuées et la moitié des heures prévues non effectuées.

Le report d'un commun accord d'une prestation, par exemple en raison d'un événement imprévu ou d'une météo défavorable n'est pas considéré comme une annulation.

6. Réserve de propriété

L'ensemble du matériel fourni appartient au fournisseur jusqu'à paiement complet de la facture.

7. Garantie de résultats

Les prestations de Jardin de soin visent à une amélioration du bien-être des personnes.

Des évaluations peuvent être prévues afin d'apprécier l'évolution de la santé ou du bien-être des bénéficiaires. Les résultats obtenus ne peuvent toutefois pas influencer le montant des prestations.

8. Sécurité

Les prestations de Jardin de soin s'appuient sur des formations certifiantes. l'entreprise porte une attention particulière à la sécurité des bénéficiaires de ses prestations. Pour cette raison, il dispose d'un concept sécurité présenté et discuté au préalable avec le client ou la cliente si nécessaire.

Il ne peut être tenu pour responsable d'un incident qui surviendrait hors de la prestation et ne serait pas provoqué directement par sa prestation.

9. Confidentialité

Jardin de soin traite toutes les informations relatives à ses clients et de manière confidentielle, tant durant qu'après le mandat. Une **Déclaration de protection des données** est disponible.

10. Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est le seul applicable pour tout rapport entre Jardin de soin et ses clientes et clients. En cas de litige, le for juridique est à Morges.

L'entreprise se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions.

Morges, le 27.08.2026